

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 août 2019 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande:

Autoriser la demande # 2019-07-0028 pour émettre un permis d'agrandissement (#2019-07-0151) du bâtiment principal commercial en cour latéral droit dont la marge sera à 3 mètres de la limite du lot, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, les marges latérales de tout bâtiment doivent être à six mètres de la limite du lot;

Autoriser également un toit plat sur l'agrandissement du bâtiment commercial, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, les toits plats sont interdits pour tout bâtiment principal résidentiel ou commercial de moins de deux étages.

Cette demande est localisée 470, chemin Rhéaume, Saint-Michel (lot 3 991 326 du cadastre du Québec), zone CI-1.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 12^e jour du mois de juillet 2019.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)